

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2025

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

**Étaient présent(e)s** : GRAMMONTIN Nadia, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, REINES Christian, WAMYTAN Mickaël, QUENOT Claudine, GUICHEBAROU Christian, CORDIER Christian

**Absent(e)s** : REY-BETHBEDER Véronique, MICHAUX Nathalie, MOUSQUEZ Marjorie

**Absent(e)s mais ayant donné pouvoir**: PONS Frédéric (à GRAMMONTIN Nadia)

**Secrétaire de séance** : CHASSERIAUD Marie-Thérèse

**Date de la convocation** : 26/03/2025

**Date d'affichage** : 02/04/2025

#### **DEL250409-06: Vote du Budget primitif 2025 et fongibilité des crédits**

la Maire fait les propositions nouvelles suivantes pour le Budget Primitif 2025 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	461 150.55	270 611.79
Recettes	494 450.55	270 611.79

Pour rappel, total budget

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	494 450.55 (dont 33 300.00 RAR)	270 611.79 (dont 0.00 RAR)
Recettes	494 450.55 (dont 0.00 RAR)	270 611.79 (dont 0.00 RAR)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré,

**ADOpte** le budget 2025

**Autorise** la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Castetner,  
La Maire,  
Nadia GRAMMONTIN



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse CHASSERIAUD

Délibération rendu exécutoire  
Transmise à la Préfecture le .....  
Mise en ligne sur le site internet et affichée le .....